



Services aux personnes

Coiffeur, dentiste ou gérant d'un institut de beauté, d'un espace bien-être/thermal, d'une parfumerie, d'une blanchisserie, d'un nettoyage à sec..., vous êtes concernés par certaines obligations environnementales.

Prenez contact avec nos conseillers. C'est gratuit !!

Déclaration environnementale ou permis d'environnement

Un centre thermal (sauna, hammam et/ou piscine), un nettoyage à sec, un funérarium ou l'utilisation d'amalgames à base de mercure chez le dentiste doit au minimum faire l'objet d'une déclaration environnementale. Une blanchisserie ou un crématorium doit faire l'objet d'une demande de permis d'environnement.

Le local fermé servant de parking, la citerne à mazout de chauffage, la chaudière, les bonbonnes de gaz, les installations de réfrigération (chambre froide, climatisation, congélateur), le stockage de produits dangereux... toutes ces installations et/ou stockages sont également soumis à déclaration environnementale ou demande de permis d'environnement.

Des conditions d'exploitation vous seront imposées par la législation : contrôle d'étanchéité de la cuve à mazout, encuvement, contrôle annuel des équipements frigorifiques, stockage des produits dangereux dans un local ad hoc...

Préparer un dossier de demande de permis peut s'avérer complexe et fastidieux et l'instruction de ce type de dossier peut être longue. Prévoyez donc le temps nécessaire à cette démarche.

Déchets

Certains déchets sont soumis à une obligation de tri : papiers-cartons (30 l/semaine), PMC (60 l/semaine), housses et films plastiques (200 l/semaine). La preuve du respect de ce tri doit être conservée pendant au minimum 2 ans.

D'autres déchets sont soumis à une obligation de reprise : par exemple les déchets électriques et électroniques. Ils doivent être évacués par un collecteur agréé pour ces déchets.

Emballages

Les shampoings, produits de beauté, parfums en vente mais également les échantillons, les cintres du nettoyage à sec... autant d'emballages que vous proposez au quotidien. Vous êtes, dès lors, peut-être responsables d'emballage et à ce titre, avez des obligations à remplir.

Eaux usées

Certains établissements génèrent un rejet d'eaux usées important. Une demande devra éventuellement être faite à l'organisme de gestion du réseau d'égouttage. Des conditions de rejets pourraient être imposées.

Consommation d'énergie

Chauffage, éclairage et matériel électrique représentent des postes de consommation importants mais sont indispensables au bon fonctionnement de votre entreprise. Le facilitateur URE « indépendants » basé à l'UCM est à votre service pour vous accompagner gratuitement dans la gestion rationnelle de l'énergie. www.commerce-eclair.be

Pour les professionnels de la coiffure

Les coiffeurs peuvent recevoir une brochure « environnementale » spécifiquement dédiée à leur métier sur simple demande (voir au verso). Un outil de simulation est également disponible www.ecohair.be

contact

service.environnement@ucm.be
www.ucm-service-environnement.be

La Louvière
065/38 38 13

Liège
04/220 95 65

Namur
081/32 06 29

à lire



Lien vers les brochures :

[Brochure Starters & environnement](#)

[Brochure EcoHair](#)

